



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

CABINET

N°2026-003/CSC/CAB

COMMUNIQUE

A L'ATTENTION DES RESPONSABLES DE MEDIAS ET DES PLATEFORMES NUMERIQUES

Le Conseil supérieur de la communication (CSC) observe, depuis quelque temps, la diffusion récurrente sur certains médias audiovisuels et plateformes numériques, de contenus musicaux susceptibles de porter atteinte aux bonnes mœurs, à la dignité de la femme ainsi qu'aux valeurs socioculturelles de notre pays.

Face à cette situation, le CSC attire l'attention des responsables des médias audiovisuels et des sites de communication au public en ligne sur leurs obligations en matière de sélection, de programmation et de diffusion des contenus.

Le Conseil rappelle que la liberté de communication et celle de création artistique, garanties par les textes en vigueur au Burkina Faso, s'exercent dans le respect de l'ordre public, des bonnes mœurs et de la dignité humaine.

En conséquence, il invite tous les acteurs concernés à plus de vigilance dans la sélection, la programmation et la diffusion des contenus musicaux.

En tout état de cause, le CSC réaffirme son attachement à un espace médiatique libre, responsable et respectueux des valeurs éthiques et culturelles de la société burkinabè, et met en garde les éventuels contrevenants.

Fait à Ouagadougou, le **09 JUL 2026**

Pour le Conseil, le Président

W. Louis Modeste OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon



CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION

01 BP 6618 OUAGADOUGOU 01 Burkina Faso – Tél. : (226) 25 30 11 24 – E-mail
spscbf@gmail.com